



Budget éducation



Le gouvernement en place n'hésite pas à se vanter d'avoir sauvé les finances publiques. Ce qu'il ne dit pas, c'est que les surplus accumulés proviennent largement de ses promesses rompues. Rappelons-nous que lors de la dernière élection provinciale, le parti élu promettait que le budget de l'éducation serait augmenté de 3,5 % par année. Or, la hausse a été de 2,3 % par année en moyenne. Ajoutons aussi les lourdes compressions qui ont été imposées dans les services publics. L'éducation a particulièrement écopé en subissant des coupures de plus de 1 G\$ entre 2010 et 2016. Par ses actions, le gouvernement s'est dégagé une marge de manœuvre budgétaire importante afin de séduire l'électorat.

Pour nous, il est stupéfiant de constater que les élus amorcent davantage le remboursement des sommes coupées en éducation plutôt qu'un réel réinvestissement. Ce budget est nettement insuffisant pour réparer les pots cassés.

Nous vous traçons les grandes lignes de ce nouveau budget provincial en éducation qui annonce le cadre financier du *Plan de réussite éducative* selon les trois nouvelles enveloppes : *Partir du bon pied*, *Coup de pouce* et *Accroche-toi au secondaire*.

À la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVTV), on nous mentionne que les équipes-écoles respectives ont été consultées afin de faire des choix. Voici donc les scénarios qui seront en place pour 2017-2018 dans les différents établissements.

Partir du bon pied

Ces sommes sont dédiées pour le préscolaire et la 1^{re} année du primaire. C'est la part du lion des investissements avec un montant de 915 M\$ sur 5 ans (2017-2018 à 2021-2022), soit 50 % du budget. Ce sont 82,2 M\$ qui seront investis pour l'année scolaire 2017-2018.

« Des ressources enseignantes spécialisées ou professionnelles additionnelles agiront en soutien aux interventions pédagogiques de l'enseignant titulaire de la première année du primaire. »

Pour la CSVTV, c'est un montant de 1 149 M\$ pour les 27 écoles primaires (33 120 \$ chacune) et au préscolaire (11 080 \$) pour un ajout de ressources techniques (T.E.S.). Pour la 1^{re} année, ces sommes ont permis d'ajouter des jours d'orthopédagogie, des jours de ressources enseignantes, six jours de psychoéducation (Edgar-Hébert, Sacré-Cœur Valleyfield, Langlois et Notre-Dame-du-St-Esprit) et un jour de conseiller pédagogique (Notre-Dame-de-la-Paix).

Coup de pouce

Ces sommes sont dédiées pour les écoles défavorisées (déciles 9 et 10), de la 2^e année à la 6^e année du primaire. C'est un budget de 395 M\$ sur 5 ans. Ce sont seulement 4 M\$ qui seront investis pour l'année scolaire 2017-2018.

« Chaque école primaire profitera à terme de l'ajout d'un intervenant qui veillera à assurer la liaison entre l'élève, sa famille et d'autres intervenants significatifs pour lui. »

Pour la CSVTV, c'est un montant de 121 000 M\$ qui est disponible pour 10 écoles primaires défavorisées

(11 080 \$ chacune). Ces sommes ont permis d'ajouter une journée par semaine de T.E.S. par école défavorisée.

Accroche-toi au secondaire

Ces sommes sont dédiées pour le secondaire, la formation professionnelle et l'éducation des adultes. C'est un budget de 205 M\$ sur 5 ans. Ce sont 17,5 M\$ qui seront investis pour l'année scolaire 2017-2018.

« Au secondaire, un ajout progressif de ressources en services directs aux élèves dès 2017-2018 permettra de venir en aide aux jeunes qui vivent des situations d'intimidation ou qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie et à risque de décrocher. Cette expertise s'ajoutera à l'offre de services professionnels existante des écoles. »

« En formation professionnelle et à l'éducation des adultes, des ressources complémentaires s'ajouteront progressivement dès 2018-2019 afin de venir en aide aux jeunes et aux adultes de plus en plus nombreux à présenter des besoins particuliers. »

Pour la CSVTV, c'est un montant de 132 480 M\$ qui est disponible pour les écoles secondaires (33 120 \$ chacune). Ces sommes ont permis d'ajouter aux écoles :

- BSF : un technicien de travail social à 80 % (toxicomanie) + 15 heures de T.E.S.
- Des Patriotes : un technicien de travail social à 20 % (toxicomanie) + 25 heures de T.E.S.
- Arthur-Pigeon : un technicien de travail social à 25 heures (toxicomanie - intimidation)
- Ste-Martine : information à venir.

Malheureusement, pour ce qui est de la FP et de l'ÉDA, l'injection de sommes ne se fera qu'en 2018-2019. La répartition de l'enveloppe et les projets choisis par la CSVTV seront à baliser.

Notez également que présentement ces sommes sont provisoires et que la CSVTV se garde une ponction de 5 % pour l'absentéisme. Ces montants ne sont pas conventionnés, ce qui veut dire que les projets peuvent être modifiés et les budgets réduits ou carrément retirés par le gouvernement en place.

Remerciements

Enfin, j'aimerais remercier toutes les personnes qui se sont impliquées dans toutes les instances syndicales et comme personnes déléguées ou membres de comité cette année. Sans vous les nommer toutes et tous, je tiens à les remercier chaleureusement. Un merci tout spécial à l'équipe extraordinaire qui m'entoure (Sébastien Campbell, Danielle Gaudreau, Marie-Ève Primeau et les membres du Conseil exécutif). Merci pour votre travail, votre efficacité, votre jugement, vos idées et vos opinions. Je suis privilégié de vous avoir comme collègues!



Bonnes vacances à toutes et à tous!!!

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com



2^e SÉANCE D'AFFECTATION
Personnel enseignant à temps plein
LE MARDI 27 JUIN 2017, 16 H
CENTRE ADMINISTRATIF
Salle « La Tisserande »

**À la séance d'affectation du
27 juin : absence = refus**

En effet, sauf pour la séance du mois de mai, votre absence à la séance de juin équivaut à un refus de changer de poste pour l'année scolaire suivante. De plus, votre refus d'un poste dans une école à la séance du mois de juin revient à annuler toute affectation dans cet établissement pour l'année suivante. La même règle s'applique pour les changements de champ et les changements d'école. Rappelons que les postes dans les écoles sont toujours offerts par ordre d'ancienneté à la commission scolaire.

Il est à noter que votre demande de changement d'école ou de champ est toujours valide à la séance de juin si vous n'avez pas changé de champ lors de la séance d'affectation du mois de mai.

1^{er} exemple: Luc, ens. au champ 3 se présente à la séance d'affectation du mois de juin. Il refuse un poste à l'école É-Monette. Au cours de l'été, une nouvelle classe de 1^{re} année s'ajoute à cette école à cause d'un nombre élevé d'inscriptions tardives. Même si Luc a un intérêt pour cette classe et qu'il a fait une demande de changement d'école, son refus au mois de juin de changer d'école pour É.-Monette, lui enlève la possibilité de se voir offrir ce poste en août.

2^e exemple : Luc, ens. du champ 3, a fait une demande de changement de champ vers le champ 2. En juin, il se présente à la séance d'affectation car, selon les rumeurs, plusieurs maternelles seront offertes à cette séance. À son désarroi, l'école à laquelle il aurait aimé travailler n'est plus disponible à son tour de parole. Son refus de changer de champ, alors que des postes sont encore disponibles, met fin à sa demande de changement de champ pour cette année, même si de nouveaux postes s'ouvrent pendant la saison estivale.

3^e exemple : Rachel enseigne le français à l'école BSF. Elle se présente à la séance d'affectation de juin, car elle a fait une demande de changement d'école. Malheureusement aucun poste n'est disponible au champ 12 sur tout le territoire de la commission scolaire. Pendant l'été, un enseignant de français de l'école Ste-Martine prend sa retraite et libère un poste à cette école. La commission scolaire offrira le poste par ordre d'ancienneté à tous les enseignants de français qui ont fait une demande de changement d'école et qui étaient présents lors de la séance de juin! Rachel, étant la seule présente en juin, a donc eu la possibilité de changer d'école pour Ste-Martine. L'histoire ne disant pas, si elle a accepté...

**Horaire d'été des
bureaux du Syndicat**

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale.

Les 23 juin et 3 juillet, les bureaux de St-Hubert et de Valleyfield seront fermés pour jours fériés.

Veuillez noter que les bureaux seront également fermés du 10 juillet au 11 août.

Les bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel le 14 août et le système téléphonique sera fonctionnel.

**Service téléphonique
pendant la fermeture des
bureaux**

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veuillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours.

**Seuls les appels d'urgence
seront retournés dans les
plus brefs délais.**



**Attention personnes inscrites sur la liste de
priorité d'emploi**

**Séance pour l'octroi des contrats
à temps partiel**

Mercredi 16 août 2017 à 15 h
Centre administratif
Salle « La Tisserande »

À cette occasion, tous les contrats à temps partiel connus à ce moment seront offerts aux **personnes inscrites sur la liste de priorité d'emploi**. Les personnes qui ne sont pas inscrites sur cette liste peuvent assister à la rencontre et ainsi s'informer des postes qui resteront disponibles.

Note : La date et l'heure de la rencontre seront confirmées par la commission scolaire dans une lettre expédiée au cours de l'été, avec la liste de priorité. Il est donc possible qu'elle change, il faut se tenir à l'affût de l'information.

**Séance d'information
sur l'assurance-emploi**

Mardi 13 juin 2017 à 17 h
Bureau du Syndicat, salle 201

Afin que nous puissions prévoir le matériel en quantité suffisante, vous devez vous inscrire en utilisant le formulaire électronique que vous trouverez sur le site Internet du Syndicat : syndicatchamplain.com, « Inscriptions » ou au 450 371-7407.

Cette rencontre sera suivie d'une séance d'information sur le fonctionnement des listes de priorité d'emploi.